

Il a fait condamner Ibéria qui avait refusé de l'embarquer

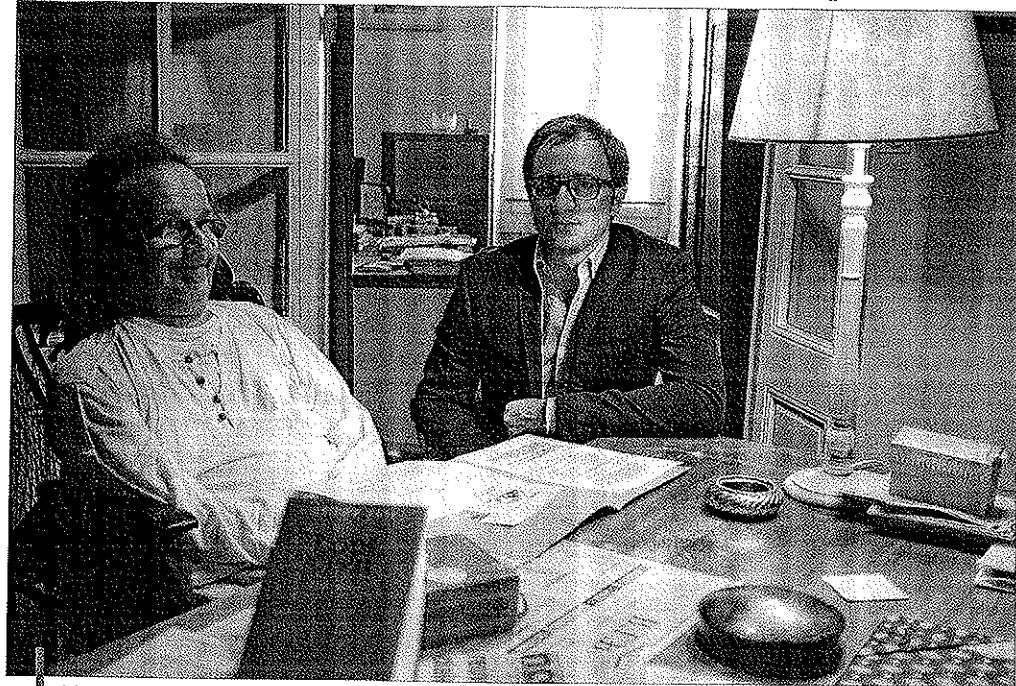
L'escale de Madrid, la compagnie avait renvoyé ce Verquérois à son point de départ, Marseille

incohérence, désinvolture, et même négligence fautive. Les conclusions du jugement rendu par le tribunal de 1^{re} instance d'Aix-en-Provence au printemps dernier ne tiennent pas avec la Compagnie aérienne Ibéria. Un jugement en forme de victoire pour Alain Comoli et son avocat M^{re} Damien Faupin. "Cette condamnation est très importante pour nous, car elle pointe la responsabilité de la compagnie même si elle a fait appel de la décision en argumentant le problème de prescription" amène l'avocat du barreau l'arascon.

l'affaire, pour le moins insolite, remonte au 26 février 2005. Ce jour-là, Alain Comoli prend un billet d'avion sur le site internet du voyageur Go Voyages. Destination Dakar où il habite de Verquérois doit partir. Il prend soin de réserver la transaction en ligne de téléphoner à Go Voyages pour

"J'ai eu l'impression d'être traité comme un paquet qu'on renvoie à l'expéditeur"

aler la nature de son handicap. Myopathe, il doit en effet être placé en fauteuil roulant à l'aéroport de Marseille-Provence, sans le moindre souci. Le vol, sur la seule compagnie aérienne et un billet unique, fait escale à Madrid. C'est là que le vol décolle réellement. Mais que la première partie du vol s'est passée sans aucun problème, la Compagnie refuse d'embarquer Alain Comoli sur l'avion à destination de Dakar. "Pour raison de sécurité, je devais être accompagné".



Alain Comoli, et son avocat M^{re} Damien Faupin ont remporté une première victoire en faisant condamner au civil Ibéria.

Alain Comoli va bien tenter de retrouver un passager du vol avec qui il avait sympathisé lors de la première partie du voyage pour partager le reste... Peine perdue. Et Ibéria est catégorique, pas question d'embarquer pour l'Afrique. Mais le plus incroyable, le plus improbable, c'est que la compagnie renvoie ce passager devenu indésirable à Marseille par... avion. "Y'avait-il plus de risque de voler à destination de Dakar?" s'interroge M^{re} Faupin. Quant au mariage, il a dû attendre. "J'ai eu l'impression d'être traité comme un paquet qu'on renvoie à l'expéditeur" se

souvient le plaignant. En juillet 2005, Alain Comoli saisit la Haute autorité contre les discriminations et pour l'égalité. Et son avis, rendu après enquête, est sans appel, "la compagnie aérienne qui acceptait d'embarquer M. Comoli, à Marseille pour un vol en correspondance vers Dakar devrait, à peine d'incohérence, l'informer de ce refus à Marseille au début du voyage". Et "de recommander à Go Voyages et Ibéria de se rapprocher de M. Comoli afin d'envisager avec lui une juste réparation du préjudice subi."

"On m'a bien fait une proposition mais sans commune mesure du préjudice, et encore c'était présenté comme un geste commercial, par courtoisie qui correspondait finalement au remboursement du billet et aux 600 euros prévus par la réglementation européenne en cas de non-embarquement" ajoute M. Comoli qui décide alors de porter l'affaire en justice.

Dans son jugement rendu le 20 juin dernier, le juge reprend les conclusions de la Haute autorité, soulignant, qu'"il y a lieu de relever qu'elle (la compagnie, ndlr) n'a pas cherché, à Madrid, de solution pratique à la situation qu'elle avait générée".

Depuis ces faits, à l'origine maintenant jointaine dans le temps, Alain Comoli a créé une association pour organiser des voyages au long cours pour "défendre l'idée que les personnes handicapées, quel que soit leur handicap ont le droit d'avoir accès à d'autres horizons, dans le domaine des loisirs, de la culture, des voyages et les y aider".

Jean-Luc PARPALEIX
jlparpaleix@laprovence-presse.fr

Handi vers Horizons, 810, route d'Eyragues, 13670 Verquères, 02 09 72 26 28 31, site www.handivers-horizons.fr

LE BILLET

A l'oreille

Par Julie Zaoui

Coincidence. Ce 8 mars, journée internationale de la femme, est aussi journée nationale... de l'audition. Est-ce à dire qu'il faut faire cet événement de plus pour que la gente féminine se fasse mieux entendre? Peut-on imaginer qu'avec cela on ne tire plus l'oreille à ceux qui oublieraient l'égalité entre les deux sexes? Ou alors a-t-on décidé de cette coincidence pour ne plus, justement, que le débat rebatte les appendices des uns et des autres?

Quoi qu'il en soit, des tests pour mesurer l'audition sont offerts gratuitement ce 8 mars (à Arles c'est au centre communal d'hygiène et de santé). Il sera alors encore plus facile de tendre l'oreille efficacement aux doléances des uns, des unes et des autres pour éviter d'éventuels silences... assourdissants.

L'AGENDA

AUJOURD'HUI • Santé. Les membres du groupe des parkinsoniens de Provence se retrouvent. Au programme : repas au restaurant suivi de la visite du village des santons de Provence au Paradou. Le rassemblement, pour un covoiturage, est prévu à 11 h 45, au centre Emmanuel à Barriol ; retour vers 17 heures.

• **Conférence.** À 18 h 30, à la Maison de la Vie associative, conférence sur "Alexandre et le rêve d'un empire universel", avec Julien Gondat, membre du comité de direction de l'association Arelate.

Une participation de 5 € sera demandée aux personnes extérieures à l'association. Gratuit pour les adhérents des associations Arelate, journées romaines d'Arles, Peplum et les étudiants.

• **Consommateurs.** L'Association locale des consommateurs d'Arles et du pays d'Arles tient une permanence de 9 h 30 à 13 heures et de 16 heures à 18 h 30, au 2^e étage du 7, rue Augustin-Tardieu. Les autres jours, les consommateurs peuvent téléphoner au 04 90 91 42 35 de 10 heures à 15 heures et en soirée.